



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1816
MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE
REDEVANCES POUR FINS DE PARCS**

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 18 août 2025, le règlement numéro 1816 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour modifier la disposition relative aux redevances pour parcs** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 19 août 2025.

M^e Sébastien Rheault
Assistant-greffier de la Ville